

bien loin l'une des régions les plus productrices, les plus étendues du pays, c'est-à-dire le centre, le sud-ouest et le sud de l'Ontario, qui produit du maïs, l'une des sources les plus importantes de grains fourragers. On ne prend aucune disposition pour uniformiser le prix du maïs. Un tarif frappe encore le maïs qui nous vient des États-Unis. Si, comme il l'a dit le 17 octobre, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) désire du maïs à bon marché des agriculteurs de l'Est, pourquoi ne pas enlever le tarif? Il serait plus facile de le supprimer que de réglementer la Commission canadienne du blé; plus facile et plus rapide, sans compter qu'il serait loin d'en coûter autant à l'agriculteur de l'Ouest.

Je me demande ce que le gouvernement entend faire au moyen d'une politique de ce genre. Le ministre de l'Agriculture dit que tout va bien dans l'industrie laitière. Cependant, les journaux rapportent qu'une autre fromagerie vient de fermer à l'est d'Ottawa. Les agriculteurs qui approvisionnaient cette fromagerie se retireront du secteur. Je suis assuré que le ministre lit les journaux, mais il maintient que tout va bien dans l'industrie laitière.

Nous avons du beurre importé. Lorsque le ministre parlait tout à l'heure, il aurait dû nous dire quelle mesure, individuelle ou collective, le gouvernement et la Commission canadienne du lait ont prise au cours des 12 derniers mois pour assurer une production de matière grasse et de protéines lactiques suffisantes pour répondre aux besoins de la population canadienne et de l'exportation. Il ne nous en a pas soufflé mot parce que son gouvernement et lui-même n'ont absolument rien fait. Ils sont là à trembler et à s'inquiéter de la menace de l'inflation, à craindre que, s'ils prennent des mesures pour encourager l'agriculteur, sa production reprendra à nouveau. Ils n'ont, par conséquent, rien fait dans certains de ces domaines importants.

La subvention de 5c. la pinte au consommateur est une bonne chose. Peut-être le ministre nous dira-t-il un jour quelle politique laitière assure aux Canadiens des quantités suffisantes de produits laitiers. Après que le ministre aura rencontré les éleveurs de bovins, il pourrait s'entretenir avec la Commission du lait et les producteurs laitiers de l'élan à donner à la production laitière.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre la parole sur la motion d'opposition présentée par l'honorable député de Crowfoot (M. Horner) et qui se lit ainsi:

Que la Chambre déplore que le gouvernement ne parvienne pas à faire preuve d'autorité en mettant au point et en appliquant des politiques et des programmes agricoles complets et coordonnés et que, par des solutions improvisées et inopportunes, le gouvernement ait affaibli l'ensemble de l'économie agricole.

Étant donné le temps très court à ma disposition, soit à peine 20 minutes, je me bornerai strictement à l'étude de deux points que je veux soulever à la Chambre et avertir le ministre que, malgré ses paroles de tout à l'heure, alors que je l'entendais dire que le ministère s'efforçait de donner justice à la grandeur du Canada et travaillait pour l'avenir de l'agriculture, je vais lui donner des exemples de la sorte de justice que souvent nos lois apportent non pas à cause de leur contenu, mais surtout à cause de la façon dont elles sont appliquées.

En premier lieu, je considérerai nos lois sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. On vient de recevoir le 28^e rapport annuel, soit celui pour l'année 1972, et je cite:

Agriculture

Entrée en vigueur en mars 1945 pour une première période de trois ans, la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles a été modifiée à diverses reprises...

Elle a pour objet de faciliter aux cultivateurs l'obtention de crédit à moyen et à court termes pour l'amélioration ou la mise en valeur des exploitations agricoles et pour y améliorer les conditions d'existence.

Tout cela est bien beau, et je poursuis la citation:

Pendant l'année visée par le présent rapport, les buts principaux pour lesquels des prêts ont été consentis sont les suivants:

- achat d'instruments aratoires neufs et usagés;
- construction, réparation ou modification de bâtiments de ferme;
- achat d'animaux;
- achat de terres additionnelles;
- travaux généraux d'amélioration...

Et lorsqu'on examine ce rapport, on se rend compte de la «discrimination» qui existe envers les cultivateurs de la province de Québec. Le gouvernement a beau lutter depuis des années pour éliminer les inégalités régionales, je crois que dans le domaine de l'agriculture, cette loi ne tient certainement pas suffisamment compte des inégalités régionales.

Prenons par exemple la question des prêts. Au tableau 3, qui figure à la page 10, on retrouve la rubrique suivante: «Prêts classés par province et objet». Pour la gouverne des députés, je dirai que la Colombie-Britannique a accordé 1,584 prêts; l'Alberta, 16,992; la Saskatchewan, 18,340; le Manitoba, 6,146; l'Ontario 8,703 et le Québec, 282.

• (1610)

M. Corriveau: Vous ne citez pas les bons chiffres au sujet de la province de Québec.

M. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, le député dit qu'il ne s'agit pas des bons chiffres au sujet de la province de Québec. Qu'on me «foute» la paix avec cela.

Une voix: Cela est vrai.

M. Gauthier (Roberval): Nous connaissons tous l'Office du crédit agricole du Québec et, moi, j'en sais quelque chose. Alors, ni le gouvernement fédéral ni la province de Québec n'accordent de prêts aux agriculteurs...

Une voix: Nos agriculteurs sont trop riches.

M. Gauthier (Roberval): Nos agriculteurs sont trop riches? Ils sont loin de l'être. Voyons la situation de plus près: On a accordé à la Saskatchewan 18,340 prêts, et seulement 282 au Québec. Il y a toujours une limite à rire des agriculteurs québécois. Et nous nous demandons pourquoi ils se révoltent. Cette situation existe depuis 10 ans...

M. Marcel Roy (Laval): Combien y a-t-il eu de demandes de prêts?

M. Gauthier (Roberval): Le député de Laval me demande combien il y a eu de demandes? Je vais lui répondre, car j'ai beaucoup travaillé dans ce domaine; on en faisait des demandes, mais elles n'étaient pas acceptées. Les demandes ne sont pas acceptées. Voilà pourquoi je dis que la loi est bonne, mais que son application est mauvaise; je ne sais pas si cela dépend des hommes au pouvoir ou du personnel en place, mais on ne peut pas encore... Depuis deux ans, j'essaie d'obtenir un prêt pour un agriculteur qui possède 150 vaches à boucherie, mais il ne peut obtenir un seul petit prêt. On fait enquête sur enquête, et